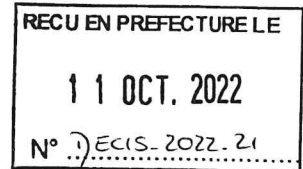


République française
Liberté – Égalité –
Fraternité

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II



Appiché le 11/10/2022

DECISION DU MAIRE

N°DECIS_2022_21

Objet : Concessions cimetières Montélier et Fauconnières 2023

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu la délibération en date du 08 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment de décider de fixer la tarification des concessions dans les cimetières de Montélier et Fauconnières pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1

De fixer le tarif pour l'année 2023 comme suit :

- Concession 15 ans 52 € le m²
- Concession 30 ans 94 € le m²
- Concession 50 ans 157 € le m²
- Columbarium 15 ans 726 € la place

Fait à Montélier, le 10/10/2022

Le Maire

Bernard VALLON

